

# Conseil communal

Par Marie-Claire Dufrêne

## Le compte rendu de la séance du 21 février.

Les conseillers commencent par observer une minute de silence par respect pour les victimes du tremblement de terre en Turquie et Syrie.

Après quoi, ils prennent acte de la démission d'Aline Lourtie (Kayoux) au Conseil de l'action sociale. Elle est remplacée par Fabienne Neuwels.

La bourgmestre Julie Chantry (Ecolo) annonce que les deux appartements acquis par la Ville au Domaine de Franquénies (Mousty) seront proposés à la location (par le CPAS, sans doute) à des prix relativement bas - 600€ pour l'appartement de 2 chambres et 450€ pour l'appartement d'une chambre - pour des personnes à faibles revenus.

L'échevine en charge des Affaires sociales Nadine Fraselle (Avenir) présente les primes communales annuelles pour l'eau et l'électricité. Les familles à revenus modestes seront heureuses de constater que la prime pour l'électricité passe de 31 à 40€ (NDLR : les conditions et formulaires seront publiés dans le bulletin communal de mai). Elle présente aussi la prime de rentrée scolaire pour les familles monoparentales (30€/enfant), dont le formulaire sera publié dans le bulletin à paraître à la mi-mars. Quelque 203 familles en ont bénéficié en 2022, pour 367 enfants. Le conseiller Jacques Otlet (OLLN2.0-MR) souhaite connaître combien de familles ont bénéficié des autres primes, l'an dernier. De mémoire, l'échevine annonce 501 familles à revenus modestes ayant bénéficié de la prime pour l'eau et l'électricité et 22 familles nombreuses ayant bénéficié de la ristourne sur l'eau.

A la demande de l'échevin en charge des Droits humains Abdel Ben El Mostapha (PS), les conseillers votent une motion pour réclamer la libération immédiate du travailleur humanitaire belge Olivier Vandecasteele, emprisonné en Iran. « *Pensons à tous les Olivier Vandecasteele de par le monde, car il n'est pas le seul dans cette situation* », demande le conseiller Nicolas Van der Maren (OLLN2.0-MR), avant d'inviter à réfléchir sur une initiative à mettre en place pour dépasser le cadre symbolique du vote d'une motion. La bourgmestre explique que la Ville a

répondu à la demande du groupe local 54 d'Amnesty pour l'affichage de bâches sur la façade de l'hôtel de ville d'Ottignies et à Louvain-la-Neuve.

« *Un groupe très proactif, qui agit de façon concrète sur le terrain.* »

L'ordre du jour est bouclé en moins de 20 minutes, mais la minorité a ajouté trois points qui font débat.

## Politique sportive

Le conseiller Nicolas Van der Maren s'étonne d'avoir vu des barrières Nadar estampillées « commune de Mont-Saint-Guibert » autour du tournoi de tennis BW Open qui a rassemblé des milliers de spectateurs dans les infrastructures du centre sportif de Blocry : notre Ville ne pouvait-elle pas fournir 20 barrières, pour un événement d'une visibilité pareille ?

L'échevin des Sports Benoît Jacob (Avenir) se réjouit de l'organisation d'un tel tournoi dans notre ville en précisant qu'il s'agissait d'un événement privé. La Ville et les deux autres propriétaires du centre sportif ont marqué leur accord pour l'utilisation des infrastructures de Blocry. La police a été impliquée pour la sécurité autour du site. Dans un premier temps, les organisateurs n'avaient pas sollicité de matériel... avant de finalement demander à pouvoir disposer de barrières Nadar. « *Notre règlement prévoit que la demande doit être introduite 40 jours au moins avant l'organisation de l'événement. Ils étaient hors délais. On ne peut pas reprocher aux services communaux d'avoir appliqué le règlement* », précise l'échevin. La commune de Mont-Saint-Guibert ne dispose pas d'un tel règlement, le Collège peut donc décider sans contrainte. Il signale par ailleurs qu'il n'a reçu aucune demande officielle de la part des organisateurs.

Le conseiller n'est qu'à moitié convaincu par l'argumentaire de l'échevin. La Ville était informée de l'organisation de cet événement depuis des mois, elle aurait pu réquisitionner 20 barrières et négocier une visibilité sur les lieux.

La bourgmestre hausse le ton - « *Cette discussion est surréaliste ! Vous avez voté un règlement au Conseil communal !* » - et insiste : il s'agissait d'un événement privé, avec une dimension commerciale. « *Quelle qu'eut été notre façon de faire, on aurait eu des remarques de votre part. Ils ont des moyens, ils ont des aides de tous côtés, ce n'est pas eux qu'on va aider en premier ! Même si on est très content que Blocry ait pu les accueillir.* »

## Place du Centre

Le conseiller Nicolas Van der Maren demande ensuite où en est le projet de réaménagement de la place du Centre. Selon une ligne du temps communiquée lors des ateliers participatifs sur l'avenir de la place du Centre (organisés en mars 2022), les propositions des porteurs de projets étaient attendues pour fin 2022.

La bourgmestre, en charge de la Participation, répond que cette ligne du temps était indicative. Elle n'a pas été respectée parce que le Collège a quelques hésitations sur la procédure à suivre. « *Ce n'est pas évident de faire un appel et de se retrouver en confiance avec des promoteurs qui vont avoir un intérêt financier à réaliser quelque chose. On n'a pas envie de se retrouver pieds et poings liés avec un promoteur qui nous proposerait quelque chose qui ne convient pas, on préfère prendre le temps de bien réfléchir au choix de la procédure.* » La Ville a fait appel à l'intercommunale liégeoise Ectetia, qui la conseillera sur la procédure idéale.

## Bois de Lauzelle

Le conseiller Xavier Liégeois (Kayoux) revient sur les articles relatifs à la gestion du bois de Lauzelle, publiés dans l'OLLN Info n°239 de novembre 2022. Ils ont conduit à ce que l'UCLouvain accepte que la ville soit représentée dans le Comité des utilisateurs du bois. Le Conseil sera amené à voter le nom de la représentante de la Ville – sa conseillère en environnement – à huis clos. Le conseiller y voit l'opportunité d'une nouvelle transparence, pour faire remonter les attentes des habitants auprès des gestionnaires du bois et vice-versa. Il souhaite en savoir plus sur les missions confiées à la représentante de la Ville.

L'échevin de l'Environnement Philippe Delvaux (Ecolo) répond que celle-ci devra veiller à ce que les options retenues par le propriétaire du bois (l'UCLouvain) cadrent avec les priorités du Programme Stratégique Transversal de la majorité en place, et celles du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN). Et de citer l'importance de défendre la zone Natura 2000 alors que se profile la création d'un futur quartier « Athéna-Lauzelle » en bordure du bois. L'échevin ajoute que l'Association des Habitants (AH) de Louvain-la-Neuve dispose aussi d'une représentante dans le Comité des utilisateurs du bois. Il précise que ce Comité n'a qu'une compétence d'avis.

La séance se termine par le traditionnel quart d'heure de questions/réponses.

Pour la (re)voir : <https://www.youtube.com/watch?v=E7hsQkRIhCY> (lien à cliquer)

*(MCD - 7/03/23)*